

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

Rivard et Garon.

L'honorable M. Taché a présenté une pétition de *Alexis Rivard* et de *Joseph Garon*, du comté de *Rimouski*, demandant qu'ils soient rémunérés de leurs services comme préfet et greffier de la ci-devant municipalité de *Rimouski*; et aussi une pétition du révérend *Thomas Destroismaisons* et autres, du dit comté de *Rimouski*, demandant que les terres de la couronne en arrière des seigneuries dans ce comté soient concédées.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

Enfants-trouvés. Evêque de Montréal.

L'honorable M. Viger a présenté deux pétitions du très révérend évêque catholique romain de *Montréal*, demandant la construction d'un asile pour les enfants-trouvés; aussi demandant une allocation pour maintenir un asile à *Montréal* pour recevoir les orphelins des émigrés; et aussi demandant à être remboursé des frais qu'il a faits pour porter aux émigrés malades les secours de la religion; et aussi une pétition de *Joseph Malo* et autres dames de *Montréal*, demandant à être incorporées sous le nom de "Soeurs de la Charité," pour la direction de l'hospice de la maternité de *Ste. Pélagie*, à *Montréal*.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

Séminaire de Ste. Thérèse. Rév. M. Ducharme.

L'honorable M. Massue a présenté une pétition du révérend messire *Ducharme*, fondateur et supérieur du collège de *Ste. Thérèse de Blainville*, demandant un octroi d'argent afin de le mettre en état de compléter et de donner plus d'étendue au dit collège; et aussi une pétition du révérend M. *Chauvin* et autres, du comté de *Saguenay*, demandant une allocation pour des chemins et ports dans le dit comté.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

Académie de Shefford.

L'honorable M. Knoulton a présenté une pétition des président, vice-président, et bureau des directeurs de l'académie de *Shefford* demandant une allocation; aussi, une pétition de *John Bostwick* et autres, du district de *St. François* demandant que les jurés soient indemnisés de leurs services; aussi une pétition de *A. W. Kendrick* et autres, du township de *Compton* demandant une allocation pour la fondation d'une académie dans le dit township; et aussi une pétition de *D. Thomas* et autres du comté de *Sherbrooke*, demandant que le chemin d'*Arthabaska* soit continué depuis l'endroit où il se termine actuellement

Indemnité aux Jurés. J. Bostwick et autres.

Compton. A. W. Kendrick et autres.

Chemin d'Arthabaska. D. Thomas et autres.

jusqu'au chemin *Craig*, au ou près du village de *Richmond*.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. Knoulton a présenté à la Chambre un bill intitulé, "Acte pour amender l'ordonnance et l'acte y mentionnés, et pour faciliter l'enregistrement de certains contrats ou instruments écrits relatifs aux immeubles dans le *Bas-Canada*." Bill d'enregistrement, B. C.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi prochain, et que, dans l'intervalle, il soit imprimé pour l'usage des Membres. Imprimé.

L'honorable M. J. Morris a présenté à la Chambre un bill intitulé, "Acte pour pourvoir à la formation de compagnies à fonds social pour l'incorporation de manufactures, l'exploitation des mines, et pour d'autres objets de mécanique." Bill des sociétés à fonds social.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain, et que, dans l'intervalle, il soit imprimé dans les deux langues pour l'usage des Membres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour amender l'acte passé dans la septième année du règne de Sa Majesté, intitulé, 'Acte pour pourvoir à la décision sommaire des petites causes dans le *Bas-Canada*,' " a été lu la seconde fois. Bill des petites causes, B. C. lu 2e fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *Caron*, *Knoulton*, et *Moore*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi. Ajournement.